



Commission administrative paritaire du corps des assistants ingénieurs

Compte rendu des avis émis lors de la CAP du 14 mai 2019

L'ordre du jour de la CAP était le suivant :

1. Examen du règlement intérieur
2. Désignation d'un représentant du personnel amené à siéger en commission de réforme de l'administration centrale
3. Approbation du procès-verbal de la CAP du 27 juin 2018 ;

1 – Approbation du Règlement Intérieur :

Le règlement intérieur de la CAP compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs est approuvé à l'unanimité.

2 – Désignation d'un représentant du personnel amené à siéger en commission de réforme de l'administration centrale :

M. Emmanuel GEORGES est nommé comme représentant du personnel pour les commissions de réforme de l'administration centrale.

3 – Approbation du procès-verbal de la CAP du 27 juin 2018 :

Le procès-verbal de la CAP du 27 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les avis émis par la C.A.P des assistants ingénieurs constituent un acte préparatoire à la décision du ministre de la Culture.

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des métiers et des carrières
Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement
Gestionnaire du corps : Isabelle GIBERT